

## SEANCE DU 31 AOUT 2010

L'an deux mille dix et le trente et un août, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Chastel-Nouvel, s'est réuni dans la salle de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BERGONHE Maurice Maire.

**Présents :** BERGONHE Maurice Maire - BRUNEL Didier, DELRIEU Chantal Adjoints - ALLE Jean-Louis, BARDOU Jean-Denis, BARNIER Gisèle, BLANC Gilbert, DELOR Jean-Luc, GERVAIS Michel, LOPES David, PRUNET Arnaud - SARTRE Brigitte, TROCELLIER Eric Conseillers Municipaux.

**Par Procurations :** DURAND Stéphanie à BERGONHE Maurice  
CALMELS Florence à BRUNEL Didier

Madame DELRIEU Chantal est élue secrétaire de séance

### **1 - Modification des statuts de la Communauté de Communes "Terre de Randon"**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de modifications à la Communauté de Communes "Terre de Randon". La modification porte sur le projet de multiservices de Saint-Denis-en-Margeride en gîtes.

Le projet de multiservices étant abandonné faute de candidat intéressé pour son fonctionnement, la commune de Saint-Denis-en-Margeride a le projet de créer des gîtes ruraux.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide d'intégrer au paragraphe de l'article 4 la modification suivante :

#### **Article 4 "Groupe de compétence obligatoire"**

**2 - Actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté l'alinéa suivant : "création de gîtes sur la commune de Saint-Denis-en-Margeride**

Voté à l'unanimité

### **2 - SDEE - Convention constitutive de groupement de commandes**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 8 du code des marchés publics

Considérant que le groupement de commandes permet à une pluralité de personnes publiques relevant du code marchés public et justifiants de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leur maîtrise d'ouvrage respective dans le but de réaliser des économies d'échelles.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Décide d'approuver la convention constitutive du groupement de commandes pour les travaux de grosses réparations de voirie
- Autorise son maire à signer cette convention.

Voté à l'unanimité

### **3 - Demande de subvention au Conseil Général pour travaux station de pompage E.U. zone d'activité**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de demander une subvention au Conseil Général de la Lozère pour effectuer des travaux à la zone d'activité concernant une station de pompage eaux usées pour un montant de 46 978,76 € T.T.C..

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de demander une subvention la plus élevée possible au Conseil Général de la Lozère et vote le plan de financement suivant :

- Montant de l'opération	:	39 279,90 € H.T.
- Subvention Conseil Général	:	19 639,95 €
- Participation Communale	:	19 639,95 €

Voté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.